

Sujet : RE: PC 086 297 22 X0020 - VOUNEUIL SOUS BIARD

De : VEAU Edouard (par AdER) <edouard.veau@culture.gouv.fr>

Date : 03/03/2023 à 15:56

Pour : LAMA GHISING Magali - DDT 86/SHUT/UFU <magali.lama-ghising@vienne.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Vous m'avez transmis un dossier relatif au projet visé en référence afin que j'examine s'il est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques. J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 10 février 2023.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

En conséquence, je suis réputé(e) avoir renoncé à émettre des prescriptions d'archéologie préventive. Ce renoncement est valable cinq ans sauf si votre projet connaît des modifications substantielles ou si l'état des connaissances archéologiques sur ce territoire évolue. Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Edouard VEAU
Ingénieur d'études
SRA site de Poitiers
Direction régionale des Affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine

102 Grand'Rue
86000 Poitiers
Tel : 05 49 36 30 37 / 06 43 17 40 27
www.culture.gouv.fr